



PRÉFET DES ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Travaux agricoles et Covid-19

Charleville-Mézières, le 17 mars 2020

Dans le cadre du strict respect des nouvelles mesures annoncées par le chef de l'État, le Préfet des Ardennes souhaite apporter les précisions suivantes.

Les travaux agricoles (travaux des champs, mise en pâture des troupeaux, déplacements liés à la traite, aux soins des animaux, amenée d'animaux à l'abattoir, etc.) revêtent un caractère indispensable en matière d'alimentation et ne peuvent être différés. Ils ont donc vocation à être normalement poursuivis.

Les salariés agricoles travaillant sur les exploitations peuvent continuer leur activité, si nécessaire en se déplaçant avec l'attestation de déplacement dérogatoire (modèle sur <https://www.interieur.gouv.fr/fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire>).

Toutefois, les mesures de protection vis-à-vis du Coronavirus doivent être respectées :

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou utiliser du gel hydro-alcoolique
- éternuer ou tousser dans sa manche
- utiliser un mouchoir en papier et le jeter aussitôt
- saluer (laitier, marchand...) sans serrer la main et éviter les embrassades
- respecter une distance minimale d'un mètre

A titre d'exemples, il convient de veiller à n'avoir qu'une seule personne dans les cabines des tracteurs, de proscrire tout rassemblement ou de contact physique entre salariés d'une même exploitation, et de limiter les déplacements aux seules nécessités liées au fonctionnement de l'exploitation.

En dehors de leurs activités professionnelles, les agriculteurs sont par ailleurs invités à respecter toutes les mesures de distanciation sociale et de confinement imposées à l'ensemble de la population.

Ainsi, à compter du mardi 17 mars midi, pour quinze jours minimum : réduction à leur plus strict minimum des contacts et des déplacements.

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Tél : 03 24 59 66 20 / 66 28 / 68 02
Port : 06 40 95 37 33 – 07 85 89 91 53
Mél : pref-communication@ardennes.gouv.fr

1, place de la Préfecture
08005 Charleville-
Mézières cedex

